



Section 36 du Comité national de la recherche scientifique

À Mmes et MM. les directrices et directeurs d'unités de recherche
rattachées à la section 36 du Comité national

Objet : campagne d'accueil en délégation 2013-2014

Paris, le 4 avril 2013

Cher(e)s collègues,

Ce courrier veut vous informer des conditions dans lesquelles se déroule la campagne d'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs dans les unités de recherche du CNRS.

La direction du CNRS a fait part de sa volonté de transformer les accueils en délégations en instruments de sa nouvelle « politique de site ». Les décisions seront prises à l'issue d'une concertation entre le CNRS et ses partenaires locaux, dans les « sites » (universités, PRES ou « communautés ») que le CNRS a identifiés.

Le schéma de la prise de décision, présenté le 28 février devant la Conférence des présidents de section du Comité national (CPCN), est désormais le suivant : les demandes des enseignants-chercheurs sont examinées successivement par (a) les conseils centraux de leurs universités ou établissements ; (b) les sections du Comité national ; (c) les directions des Instituts du CNRS ; elles sont ensuite transmises (d) aux « directeurs scientifiques référents » représentant le CNRS auprès des sites.

En décembre 2012, la CPCN a fait part de ses inquiétudes dans une motion : « *La CPCN s'inquiète d'une dérive favorisant l'allocation territorialisée des ressources, au détriment de la qualité scientifique et de la cohérence nationale de la politique d'accueil en délégation. Elle pointe en particulier les risques d'exclusion du système pesant sur les enseignants-chercheurs exerçant hors des sites. La CPCN s'inquiète en outre des freins à la mobilité dans le cadre des accueils, que le CNRS a pourtant pour mission de promouvoir* ».

La direction du CNRS a introduit une procédure complexe dans un calendrier inchangé. Il en est résulté une précipitation dommageable aux candidats. La campagne d'accueil en délégation a commencé à la mi-décembre dans les universités. Les dossiers ont été transmis aux Instituts du CNRS (8 mars) puis aux sections du Comité national (11 mars). Les sections n'ont eu que dix jours pour rendre un avis, au moment où plusieurs d'entre elles siégeaient en jury de concours. De ce fait, certaines sections ont dû renoncer à évaluer les dossiers de demande. D'autres l'ont fait, dans des conditions difficiles : c'est le cas de notre section, qui siégeait en jury de concours du 18 au 22 mars, au moment même où ces évaluations nous étaient demandées.

Le principe d'égalité de traitement et le plus élémentaire respect des collègues enseignants-chercheurs sollicitant une délégation auprès du CNRS imposent d'autres méthodes de travail. La CPCN a demandé que lui soit présenté un bilan de la nouvelle procédure lors de sa réunion de l'automne 2013 ; vous en serez tenus informés. D'ores et déjà, et tout en maintenant leurs réserves sur le fond, les sections du Comité national demandent pour la campagne 2014-2015 l'adoption d'un calendrier qui permettra un examen serein et approfondi des demandes d'accueil en délégation auprès des unités que vous dirigez.

Je vous prie, cher(e)s collègues, d'accepter mes salutations cordiales et dévouées,

Philippe Coulangeon
Président de la section 36 du Comité national